

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PROJET DE RÈGLEMENT PC-2775-59-PD1

À toutes les personnes intéressées par le projet de règlement PC-2775-59-PD1 modifiant le Règlement de zonage PC-2775 concernant la localisation et le coefficient d'occupation du sol maximal autorisé d'un usage « restaurant » dans la zone C8 (Méga-Centre des Sources) :

AVIS public est, par les présentes, donné par la soussignée, Danielle Gutierrez, assistante greffière pour la Ville de Pointe-Claire, de ce qui suit :

1. Le **2 juillet 2019**, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement PC-2775-59-PD1, intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage PC-2775 concernant la localisation et le coefficient d'occupation du sol maximal autorisé d'un usage « restaurant » dans la zone C8 (Méga-Centre des Sources) ».
2. Le **13 août 2019**, à 19h30 où dès que possible par la suite, le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation au sujet de ce projet de règlement à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Pointe-Claire, sise à 451, boulevard Saint-Jean, à Pointe-Claire.
3. Au cours de cette assemblée, le maire ou une autre personne désignée par lui à cette fin, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. Cette modification au Règlement PC-2775 est faite dans le but d'abroger une disposition restreignant la localisation et le coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) maximal d'un restaurant, dans le centre commercial Méga-Centre des Sources.
5. Ce projet de règlement est sujet à approbation référendaire.
6. Le projet de règlement et l'illustration de la zone visée C8 et des zones contiguës peuvent être consultés au bureau du service des affaires juridiques et du greffe, situé à l'Hôtel de Ville de Pointe-Claire, 451 boulevard Saint-Jean, Pointe-Claire du lundi au jeudi de 8h00 à midi et de 12h45 à 16h30 et le vendredi, de 8h à midi, à l'exception des jours fériés, ainsi que sur le portail de la Ville, au www.pointe-claire.ca.

La description sommaire de la zone concerné est ci-après indiquée:

Zone concernée / Concerned Zone	Zones contiguës / Contiguous zones	Description de la zone concernée / Description of concerned zone
C8	N3, U7	<p>Située au sud du boulevard Brunswick, au nord de l'autoroute Transcanadienne, à l'est du boulevard des Sources et à l'ouest de la limite de Dorval.</p> <hr/> <p>Located south of Brunswick Boulevard, north of Trans-Canada Highway, east of Sources Boulevard and west of Dorval city limit.</p>



Donné à Pointe-Claire, ce 10 juillet 2019.

PUBLIC NOTICE

PUBLIC CONSULTATION MEETING
DRAFT BY-LAW PC-2775-59-PD1

To the persons interested in the draft by-law PC-2775-59-PD1 amending Zoning By-law PC-2775 with regards to the location and maximum floor space index of a “restaurant” use in Zone C8 (Méga-Centre des Sources):

NOTICE is hereby given by the undersigned, Danielle Gutierrez, Assistant City Clerk for the City of Pointe-Claire, as follows:

1. On **July 2, 2019**, Municipal Council adopted the first draft by-law PC-2775-59-PD1, entitled “By-law amending Zoning By-law PC-2775 with regards to the location and maximum floor space index of a “restaurant” use in Zone C8 (Méga-Centre des Sources).
2. On **August 13, 2019** at 7:30 p.m. or as soon as possible afterwards, the City Council will hold a public consultation meeting with respect to this draft by-law, in the City Hall Council Chambers located at 451 Saint-Jean Boulevard, in Pointe-Claire.
3. During this meeting, the Mayor, or another person designated by the Mayor for this purpose, will explain the first draft of the by-law and hear any person or body wishing to express an opinion.
4. The purpose of this amendment to By-law PC-2775 is to repeal a provision limiting the location and the maximum Floor Space Index (F.S.I.) of a restaurant in the Méga-Centre des Sources shopping centre.
5. This draft by-law is subject to approval by way of referendum.
6. The first draft by-law and the illustration of Zone C8 and of the contiguous zones may be consulted at the office of the Legal Affairs and City Clerk Department, located at Pointe-Claire City Hall, 451 St-Jean Boulevard, from Monday to Thursday from 8:00 am until noon and from 12:45 p.m. until 4:30 p.m. and on Friday from 8:00 am until noon with the exception of holidays as well as on the City portal at www.pointe-claire.ca.

The summary description of the concerned zone is hereinafter indicated:

Zone concernée / Concerned Zone	Zones contiguës / Contiguous zones	Description de la zone concernée / Description of concerned zone
C8	N3, U7	<p>Située au sud du boulevard Brunswick, au nord de l'autoroute Transcanadienne, à l'est du boulevard des Sources et à l'ouest de la limite de Dorval.</p> <hr/> <p>Located south of Brunswick Boulevard, north of Trans-Canada Highway, east of Sources Boulevard and west of Dorval city limit.</p>



Given in Pointe-Claire, this July 10, 2019.

Danielle Gutierrez, OMA
Assistante greffière / Assistant City Clerk